

Des pressions croissantes s'exercent sur les paysages régionaux

Un diagnostic précis des sites classés a été réalisé. S'il ne concerne qu'une toute petite partie du territoire cet examen est néanmoins révélateur des tendances générales et des principales évolutions paysagères sur la région.

Globalement on constate une simplification des paysages. Les principales causes peuvent être présentées comme suit :

L'évolution des pratiques : développement des équipements et infrastructures :

Plus largement le développement de l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles. Par exemple, des éléments caractéristiques des paysages franc-comtois que sont les dolines, murgers (petits murs en pierres sèches issus de l'activité agricole passée, délimitant des parcelles de taille souvent réduite), tendent à disparaître.

Les dynamiques naturelles :

Le vieillissement ou l'abandon du site et la disparition progressive des exploitations agricoles dans les secteurs en déprise (zones les plus difficilement mécanisables notamment du fait du relief) contribuent à l'altération progressive des sites : les falaises s'enfrichent ou s'effondrent, les vallées se ferment, les points de vue disparaissent, les rochers, cascades et les grottes peu fréquentées sont progressivement envahies par la végétation et perdent leur lisibilité paysagère.

Le tourisme :

De nombreux sites francs-comtois font l'objet soit d'une exploitation touristique à titre commercial (gouffre de Poudrey, grotte de la glacière, cascades du Hérisson, Ballon d'Alsace, Saut du Doubs...) soit d'une forte fréquentation (source de la Loue, du Lison, 7 lacs du plateau de Franois, Château Chalon, Baume les Messieurs...).

Zoom sur... la Charte paysagère pour les collines de la Vallée du Doubs



A partir d'une initiative de Besançon associé à l'Etat (DREAL), un diagnostic a été mené en 2009-2010 sur les collines de la vallée du Doubs. Il s'agissait de repérer le patrimoine naturel ou bâti des collines et de de qualifier son état.

Historiquement, la vallée constituait un belvédère planté de vignes et vergers et surplombées nombreux forts.

Désormais, la colline a tendance à s'enfricher suite à l'abandon des cultures historiques.

La charte des collines du Doubs vise deux objectifs principaux :

- Valoriser le patrimoine bâti,
- Protéger le massif forestier et les vergers

15 communes de Boussières à Chalèze ont signé cette charte.

La démarche comporte un travail de réappropriation des collines et du paysage par les acteurs locaux dans une démarche de qualité environnementale. Aussi, un travail d'association avec de nombreux organismes (CAUE, associations de jardins familiaux, conservatoire botanique ...) et personnes (vigneron) doit permettre de revaloriser les coteaux et d'amener la population à participer au projet.

Quelques projets en cours :

- Plantation et entretien de 30 ares de vigne,
- Vergers et jardins familiaux à Besançon,
- Parc agricole et paysager à Chalezeule,
- Reconquête du coteau longeant le Doubs à Avanne,
- Valorisation de l'aqueduc romain de Vaire-Arcie

© Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

- Plan de site
- Mentions légales
- Authentification

URL source: <http://perfc.dev02.linalis.com/diagnostic-thematiques/des-pressions-croissantes-sexercent-sur-les-paysages-regionaux>